



« Totus Tuus »

La Communauté des Fils de Marie

10, route de Formerie
Bouricourt
76220 Gancourt-Saint-Étienne

Bouricourt, le 22 août 2006

S. Exc. Mgr Gordon D. Bennett, S.J.
Évêque de Mandeville - Jamaïque
P.O. Box 8
Mandeville
Jamaica, West Indies

Excellence,

En ce 22 août, fête de Marie, Reine du Monde, je recevais votre lettre du 15 juillet dernier. Après une lecture attentive dans le but de vous donner une réponse claire et honnête, je me permets bien humblement d'apporter à votre connaissance quelques renseignements et vous rappeler mes engagements pris le 8 décembre 1995 avec le diocèse de Mandeville, à l'époque Vicariat apostolique.

Depuis mon retour en France en septembre 2003, bien que résidant dans le diocèse de Beauvais, je n'étais pas engagé dans le ministère pastorale, ayant été envoyé uniquement pour le service de notre Communauté religieuse. Mgr James, évêque de Beauvais, m'avait donné les facultés et, occasionnellement, j'aidais ou remplaçais mes confrères dans le ministère.

Lors de mon séjour en Jamaïque, juste avant mon ordination diaconale, j'ai signé une convention avec Mgr Paul-Michael Boyle, le délégué du Supérieur général des Fils de Marie, le Père Michel Palud, et en présence du témoin de la convention, le Père Bruno Ruel. Cette convention, au paragraphe 2, stipule: «Il Vescovo Ordinario intende lasciare al Superiore General la responsabilità del detto membro della Comunità dei Figli di Maria lasciando libero corso per le nomine anche fuori della diocesi in cui Stéphane Bouchet viene incardinato.»

Étant toujours Fils de Marie, n'ayant pas la moindre idée de changer d'engagement pour le futur ou de vocation, je m'en remets complètement au paragraphe 2 de notre convention, laissant au Père Éric Roy, notre Supérieur général, toute décision regardant ma personne comme religieux et mon ministère comme prêtre. Devant Dieu, n'ayant commis aucune faute grave, je ne vois aucune raison ou motif justifiant le droit de m'enlever les facultés de célébrer le sacrement de Réconciliation. Sur ce dernier point, je m'en remets en toute conscience à la grâce de Dieu et au secours de Marie Immaculée!

Je vous remercie pour l'invitation à rejoindre le diocèse de Mandeville, mais si, dans le passé, la Divine Providence m'a conduit sur cette terre, ma vocation première est et reste celle de Fils de Marie. Mon devoir est de demeurer au service de ma Communauté dans un esprit d'humilité, de charité et de fidélité pour la Gloire de Dieu, le Triomphe du Coeur Immaculé de Marie, sans oublier le bien et le salut des âmes.

Je vous assure de mon humble prière à vos intentions et à celles du diocèse de Mandeville.

Bien vôtre en Jésus et Notre-Dame.
Respectueusement,

Père Stéphane Bouchet, o.ff.m.

c.c. À qui de droit